

Délibération n° 2024-068
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
réunie le 06 décembre 2024

Calendrier des admissions et des inscriptions 2025-2026

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve le calendrier des inscriptions et des admissions de l'année universitaire 2025-2026 annexé à la présente délibération.

Nombre de membres	37	Nombre de voix favorables	18
Nombre de membres présents ou représentés	25	Nombre de voix défavorables	0
Total des suffrages	25	Nombre d'abstentions	7

Fait à Saint-Denis le 06 décembre 2024
La présidente,

Annick LE MOGNE



Calendrier des procédures d'admission pour la rentrée 2025
(Validation en CFVU le 5 décembre 2024)

Mode d'admission	Etape	Calendrier	Commentaire
Parcoursup Phase normale (PN) <i>(L1 et BUT1)</i>	Dépôt des vœux	15 janvier - 13 mars 2025	- Calendrier défini par le Ministère. - 10 vœux maximum par candidat. - Pour chaque candidat, 1 fiche Avenir par voeu comprenant les appréciations des professeurs principaux et l'avis du chef d'établissement (les candidats ne prennent connaissance des appréciations qu'à partir du 2 juin). - Les commissions d'examen des voeux des filières non sélectives classent tous les candidats. Au-delà de la capacité d'accueil, les candidats sont classés en liste d'attente. Les filières sélectives peuvent refuser des candidats. - Les admissions se font au fil de l'eau à partir du 2 juin en fonction des classements, de la capacité d'accueil et des désistements. - Les candidats qui ont confirmé définitivement un voeu en phase normale ont jusqu'au 10 juillet pour confirmer leur inscription, sans quoi ils peuvent perdre le bénéfice de leur admission.
	Finalisation des dossiers et confirmation des vœux	2 avril 2025	
	Etude et classement des dossiers par les commissions d'examen des vœux	8 avril - 28 mai 2025	
	Communication des réponses aux candidats	2 juin - 10 juillet 2025	
	Fin de la phase normale et date limite de confirmation d'inscription	10 juillet 2025	
Parcoursup Phase complémentaire (PC) <i>(L1 et BUT1)</i>	Dépôt des vœux	11 juin - 11 septembre 2025	- Un candidat ne peut pas formuler le même voeu en PN et en PC.
Demande d'admission préalable (DAP) <i>(L1)</i>	Dépôt des candidatures	1 ^{er} octobre - 15 décembre 2025	- Calendrier défini par le Ministère. - 3 vœux maximum (possibilité de vœux dans 3 universités différentes, soit un voeu par université). - Les candidats admis effectueront leur rentrée en septembre 2026.
	Epreuve du TCF <i>(Test de connaissance du français)</i>	5 février 2026	
	Date limite de communication des réponses aux candidats	30 avril 2026	
VAPP (Non bacheliers) <i>(L1)</i>	Retrait et dépôt des dossiers	17 février - 15 mai 2025	
Réorientation à l'intersemestre <i>(L1)</i>	Retrait et dépôt des dossiers	6 novembre 2025 - 6 janvier 2026	
	Communication des réponses aux candidats	au plus tard le 8 janvier 2026	
Campus France <i>(L2, L3, M1 et M2)</i>	Dépôt des candidatures	1er octobre 2025 - 1er janvier 2026 (dates susceptibles de modification)	- Calendrier défini par le Ministère. - 7 vœux maximum. - Les candidats admis effectueront leur rentrée en septembre 2026.
	Date limite de communication des réponses aux candidats	30 avril 2026 (date susceptible de modification)	
Candidatures Paris 8 <i>(BUT, L2, L3, LP, Master 2 et DU)</i>	Dépôt des candidatures	3 mars - 7 juillet 2025 <i>(1^{ère} session)</i> 18 août - 5 septembre 2025 <i>(session complémentaire)</i>	- Périodes de candidature différentes selon les formations. - Plusieurs sessions possibles par formation. - 5 vœux maximum.
Mon Master (M1)	Phase principale. Dépôt des candidatures	25 février - 24 mars 2025	Candidatures sur la plateforme nationale des masters : monmaster.gouv.fr
	Phase principale d'admission	Formations hors alternance: 2 juin - 16 juin 2025 Formations en alternance : Phase de recherche de contrat (6 semaines) : 2 mai - 9 juin 2025 Phase de transmission des propositions: 13 juin - 16 juin 2025	- Calendrier défini par le Ministère. 15 candidatures en formation classique et 15 candidatures dans les formations en alternance
	Phase complémentaire. Dépôt des candidatures	17 juin - 23 juin 2025	Les candidats ayant accepté définitivement une proposition pendant la phase principale ne seront pas éligibles à la phase complémentaire.
	Phase complémentaire d'admission	8 juillet - 17 juillet 2025	A l'issue de la phase complémentaire, toutes les propositions d'admission acceptées provisoirement deviendront définitives.
Enseignement à distance <i>(Licence, Master 2 et DU)</i>	Dépôt des dossiers pour les candidatures	24 février - 30 juin 2025	- Périodes de candidature différentes selon les formations.
Doctorat	Demande d'admission en 1 ^{ère} année	2 mai – 4 novembre 2025	
	Demande de réinscription à partir d'une 2 ^e année		

Calendrier des inscriptions administratives 2025-2026
(Validation en CFVU le 5 décembre 2024)

Diplôme / Profils étudiants	Calendrier	Observation
. Etudiants des IUT de Montreuil et Tremblay (BUT et LP)	3 - 18 juillet 2025 et 25 août - 3 octobre 2025 (Montreuil) 7 - 22 juillet 2025 et 27 août - 3 octobre 2025 (Tremblay)	Prolongation possible jusqu'en décembre 2025 pour les étudiants en alternance à la recherche d'un employeur.
. Lycéens et étudiants en réorientation ou en reprise d'études admis via Parcoursup entre le 2 juin et le 11 juillet 2025 (Licence 1)	3 juillet- 12 juillet 2025	Les candidats qui auront confirmé définitivement leur admission durant ces périodes devront procéder à leur inscription dans l'établissement d'accueil, sans quoi ils pourront être démissionnés. Les places ainsi libérées pourront être proposées en phase complémentaire et être mises à la disposition de la commission rectorale d'accès à l'enseignement supérieur (CAES).
. Lycéens et étudiants en réorientation ou en reprise d'études admis via <i>Parcoursup</i> entre le 12 et le 17 juillet 2025 (Licence 1)	12 juillet - 18 juillet 2025 et 18 août - 20 août 2025	
. Lycéens et étudiants en réorientation ou en reprise d'études admis via <i>Parcoursup</i> entre le 18 juillet et 11 septembre 2025 (Licence 1)	18 août - 12 septembre 2025	
. Etudiants primo-entrants et étudiants de Paris 8 changeant de cursus admis via <i>Candidatures Paris 8</i> en 1 ^{ère} session (Licence, LP, Master 2, DU en formation initiale)	3 juillet - 18 juillet 2025	
. Etudiants de Paris 8 en réinscription admis en 1 ^{ère} session (passage de L1 en L2, L2 en L3 et en M2)	3 juillet - 18 juillet 2025	
. Etudiants de Paris 8 en réinscription admis en 2 ^{ème} session et rattrapages (passage de L1 en L2, L2 en L3 et en M2 et redoublements sur tous les niveaux d'études)	3 juillet - 18 juillet 2025 18 août -30 septembre 2025	
. Etudiants admis via <i>Etudes en France</i> (Licence, LP, Master)	3 juillet - 18 juillet 2025 18 août - 30 septembre 2025	
. Etudiants admis via <i>Mon Master</i> (Master 1 et Master 1 IED)	3 juillet - 18 juillet 2025 18 août - 30 septembre 2025	
. Etudiants primo-entrants et étudiants de Paris 8 changeant de cursus admis via <i>Candidatures Paris 8</i> en session complémentaire (Licence, LP, Master 2, DU en formation initiale)	18 août - 30 septembre 2025	
. Etudiants en enseignement à distance (DU, Licence, Master 2)	01 juillet – 23 juillet 2025 20 août - 30 septembre 2025	Pour plus de précisions consulter : https://iedparis8.net/
. 1 ^{ère} année de doctorat	24 juin - 18 juillet 2025 02 septembre - 28 novembre 2025	
. 2 ^{ème} année de doctorat et au-delà		
. Auditeur libre	2 octobre - 13 novembre 2025	Inscription autorisée après avoir obtenu une préinscription pédagogique.
. Annulation d'inscription avec remboursement	30 octobre 2025	
. Réorientation à l'intersemestre (Licence 1)	5 janvier - 15 janvier 2026	

Précisions
Les inscriptions sont autorisées au-delà des dates butoirs, voire au-delà du 30-09-25 pour tenir compte de situations diverses (soutenance de stage ou de mémoire tardive, admission tardive, délivrance de visa tardive, en attente d'une notification de bourse, difficultés financières, situation de handicap...)
Le paiement en 3 fois par carte bancaire en ligne ou sur place est proposé jusque fin septembre 2025 pour tous les étudiants, à l'exception de ceux inscrits en formation continue.